



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5818^e séance

Vendredi 11 janvier 2008, à 17 h 10
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ettalhi	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Maqungo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Li Junhua
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M ^{me} Mladineo
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/759)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/759)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/759).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus vigoureux l'attaque lancée le 7 janvier par des éléments des Forces armées soudanaises, ce qui a été confirmé par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), contre un convoi de ravitaillement de la MINUAD. Il souligne que toute attaque ou menace contre celle-ci est inacceptable et exige qu'il n'y ait plus d'attaques contre elle. Il se félicite que le Gouvernement soudanais s'engage à mener une enquête complète et exhaustive sur l'incident susmentionné, de concert avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Le Conseil de sécurité se félicite de la passation de pouvoir de l'Opération de maintien de la paix de l'Union africaine (MUAS) à la MINUAD, qui s'est effectuée le 31 décembre. Il félicite la MUAS d'avoir agi promptement pour commencer à rétablir la paix et la sécurité au Darfour.

Le Conseil demande au Gouvernement

soudanais de respecter pleinement et dans les plus brefs délais la résolution 1769 (2007), notamment en concluant tous les arrangements nécessaires au rapide déploiement d'une force de la MINUAD efficace.

Le Conseil demande en outre instamment au Gouvernement soudanais et à tous les groupes armés de respecter un cessez-le-feu immédiat et complet et exige que toutes les parties coopèrent pleinement au déploiement de la MINUAD et respectent sa sécurité et sa liberté de circulation.

Le Conseil de sécurité rappelle qu'un règlement politique ouvert à toutes les parties et le déploiement réussi de la MINUAD sont indispensables pour rétablir la paix et la stabilité au Darfour. Il demande instamment à toutes les parties, y compris aux groupes rebelles, de s'engager pleinement et de façon constructive dans le processus politique, sous la direction de l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Jan Eliasson, et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Salim Salim, qui ont son plein appui. Il se déclare disposé à prendre des mesures contre toute partie qui entrave le processus de paix, les opérations humanitaires ou le déploiement de la MINUAD. Il considère également que la justice doit suivre son cours.

Le Conseil se déclare préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Darfour et engage l'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres à faciliter le déploiement rapide et intégral de la MINUAD. Il prie instamment les États qui le peuvent de fournir les unités de transport hélicoptère et autres nécessaires au succès de l'Opération. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/1.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.